Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260420-DELIB_2026_27-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage
13 Avril 2026

L'An deux mille vingt six
Le 20 avril à 20h30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Mary Coxall-Philippe Maire

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 23
Votants 26

Etaient présents :
Mary COXALL-PHILIPPE, Gilles MORVAN, Céline HOUBERDON, Matthieu APPLINCOURT, Pauline PERROT, Gourhant LE GAC, Karine PICHON, Vincent BROUARD, Sonia OLU, Olivier MORVAN, Maryline LE GRAET, Arnaud PIRIOU, Stéphane LOUVERGNEAUX, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Véronique TANGUY-CHATAL, Maxime FASTREZ-PIRIOU, Myriam Hélias, Flavie MORVAN, Pascal PRIGENT, Ludovic RAULLIN, Magali DREZEN, Valérie BERVIL

Absents excusés :
Cécile Cormery-Rucklin qui a donné procuration à Pascal Prigent.
Patrick Durvicq qui a donné procuration à Ludovic Raullin
Mickaël Poitou qui a donné procuration à Gilles Morvan
Fanny Galland qui a donné procuration à Céline Houberdon

Assistait également au Conseil Municipal Monsieur Yves Malhomme Inspecteur divisionnaire des finances publiques, Conseiller aux décideurs locaux.
Secrétaire de séance : Matthieu Applincourt a été élu Secrétaire de séance.

DCM 2026-27

Objet :

AFFAIRES FINANCIERES

Budget Annexe cuisine centrale 2025 - Approbation compte financier unique (CFU)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'article 205 de la loi de finances ;
Vu la proposition de simplification administrative de la Direction générale des finances publiques en date du 19 novembre 2024 ;
Vu la demande de Madame la Maire relative à la production des comptes du budget annexe de la cuisine centrale pour l'année 2025
Vu le rapport de présentation du Compte financier unique (CFU) pour l'année 2025 du budget annexe de la cuisine centrale
Vu le Compte financier unique (CFU) 2025 du budget annexe de la cuisine centrale
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires qui régissent ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence les informations clés relatives au budget annexe de la cuisine centrale, notamment les résultats, le bilan, le compte de résultat synthétique ainsi que les taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU constitue une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en œuvre de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant ainsi les travaux préparatoires ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, si Mme le Maire peut assister à la discussion relative au compte administratif, elle s'est retirée au moment du vote.

Le compte financier unique du budget annexe de la cuisine centrale se présente comme suit :

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260420-DELIB_2026_27-DE

BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE							
Compte Financier Unique 2025 (Fonctionnement)							
	Dépenses	Prévu	Réalisé		Recettes	Prévu	Réalisé
011	Charges à caratère général	295 000.00	266 580.71	13	Atténuation de charges	1 000.00	
012	Charges de personnels	166 000.00	166 000.00	70	Produit des services	290 000.00	92 368.26
014	Atténuation de produits			73	Impots et taxes (AC+FPIC)		
65	Autres charges de gestion	6 000.00	5 731.66	731	Fiscalité locale		
66	Charges financières			74	Dotations et participations	40 000.00	
67	Charges spécifiques	200.00		75	Autres produits de gestion	136 200.00	119 220.20
68	Dotations aux provisions			76	Produits financiers		
042	Opé d'ordre entre sections			77	Produits spécifiques		
023	Vir. À la section d'investiss			042	Opé d'ordre entre sections		
				78	Reprises sur dépréciations		
	Total Dépenses	467 200.00	438 312.37		Total Recettes	467 200.00	211 588.46
			(b)				(a)

Déficit de l'exercice 2025 (a)-(b) : 226 723,91 € - Résultat de clôture : - 226 723,91 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de la cuisine centrale
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 20 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Matthieu Applincourt

Le Maire,
Mary Coxall-Philippe